

15 août 1950.

Président et M. Zekunder d'accord

- JH.

- 5 -

15 VIII 50

MC.

ad o.F.1.3.29.- NW.

"tout le concours qui est en fait possible pour  
venir en aide à la population civile de Corée  
est à prendre les mesures administratives  
nécessaires à cet effet"

A.S.S. 48. Cr. ✓

Notice pour la Division des Organisations  
internationales

Concernant

l'envoi d'une mission de médecins  
et d'infirmiers volontaires en Corée.

Les inconvénients de l'envoi d'une pareille mission, tels qu'ils sont énumérés à la fin de votre notice, nous paraissent l'emporter sur les avantages.

En effet, la situation n'est pas la même que pendant la dernière guerre mondiale. Nous pouvions alors autoriser l'activité de missions de cette nature en Finlande et en Allemagne, parce que, n'ayant pas de relations diplomatiques avec la Russie, on ne pouvait guère nous reprocher de ne pas avoir proposé le même geste à ce dernier pays. Aujourd'hui, en revanche, il nous serait difficile de ne pas offrir l'envoi d'une mission analogue en Corée du Nord et cela nous vaudrait des reproches dont la gravité serait sans proportion avec les avantages évoqués par le Colonel Meuli.

Certains objecteront peut-être que la neutralité n'est pas en cause, dès lors que juridiquement ce ne sont pas les Etats-Unis et l'URSS qui s'affrontent en Corée, mais les forces des Nations Unies et la Corée du Nord. Toutefois, cette manière d'éluder la difficulté ne résoudrait pas le problème. Les inconvénients que nous voulons prévenir, en effet, sont d'ordre purement politique et ne sauraient être conjurés par des arguments juridiques.

Devons nous changer d'avis à la suite de la nouvelle de presse de ce matin, suivant laquelle le Conseil économique et social des Nations Unies

"invite également le secrétaire général à rechercher, au nom du Conseil, auprès des institutions spécialisées, le concours qui conviendra le mieux à cet effet;

autorise le secrétaire général à inviter les organisations non gouvernementales appropriées à apporter





- 2 -

"tout le concours qui est en leur pouvoir pour venir en aide à la population civile de Corée, et le prie de prendre les mesures administratives qu'il y a lieu d'adopter à cet égard" ?

Nous ne le croyons pas.

On pourrait objecter, il est vrai, que nous n'avons pas fait de réserves lorsque, il y a environ deux ans, des accords avaient été conclus entre les Nations Unies et les institutions spécialisées contenant une clause, par laquelle ces institutions s'engagent à prêter assistance à l'ONU, accords conclus sur la base des statuts des institutions spécialisées, notamment de l'OMS, dont nous faisons partie, (voir rapport Christinger du 31 décembre 1949, p. 36 ss.). Toutefois, le fait que nous soyons membre des institutions spécialisées sans être entrés dans l'ONU nous semble indiquer assez nettement que notre collaboration exclut toute participation de caractère strictement politique. La situation est donc comparable à celle qui résulterait pour nous d'une politisation de l'OEC, contre laquelle nous nous sommes toujours élevés. Au surplus, il y aurait lieu d'examiner dans quelle mesure l'invitation susvisée du secrétaire général aux organisations spécialisées d'apporter leur concours lie, non seulement l'organisation, mais également tous ses membres. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il y a là un exemple d'empiétement de l'organe politique des Nations Unies sur le terrain des organisations techniques spécialisées. En donnant suite à cette invitation, nous créerions un précédent qui risquerait de nous entraîner fort loin.

Il ne nous semble donc pas possible qu'une mission médicale se rende en Corée munie de notre autorisation. Quant au point de savoir si le but technique que vise le Colonel Meuli pourrait être atteint d'une autre façon, c'est-à-dire s'il est possible de dissimuler quelques uns de nos compatriotes parmi des volontaires faisant partie d'une autre mission, c'est là une question de fait qu'il ne nous incombe pas de résoudre.

15.8.1950.

*J. A. Cuttat*  
J.- A. Cuttat

16:8

*Je dis au Colonel Meuli qu'après examen de la question nous estimons qu'il ne faudrait pas envoyer pour le matériel de mission médicale en Corée. Le Col. Meuli se range à cette manière de voir. Mi.*